

N°58/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

OBJET : Délibération pour récupérer une concession au cimetière de Chauffayer

Le 28 novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie
Convocation en date du : 18 novembre 2022

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : GALLAND Daniel, BARBAN Daniel (pouvoir donné à M. CATELAN Thierry)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame EYRAUD, épouse DAGANY Mauricette, habitant au 112 chemin des Virs, Le Marais, 05800 Aubessagne et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

- Acte en date du 12 juillet 2012
- Concession perpétuelle n°26
- Au montant réglé de 250 euros

Le Maire expose au conseil municipal que Madame DAGANY Mauricette, acquéreur d'une concession perpétuelle dans le cimetière communal de Chauffayer le 12 juillet 2012, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame DAGANY Mauricette déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 250 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et l'autorise à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire n°26 située au cimetière de Chauffayer est rétrocédée à la commune au prix de 250€.
- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au **chapitre 65** du budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE